

BAISSE DE LA PAUVRETÉ POUR UNE « POLITIQUE DU CHIFFRE »

Paris, le 15 octobre 2020

Aurélien Taché et les députés du Mouvement #NousDemain regrettent l'inconséquence de la politique gouvernementale de lutte contre la pauvreté. La prime de 150 euros qu'Emmanuel Macron concède aux plus précaires semble dérisoire et est inadaptée à l'ampleur des besoins. Alors qu'on nous promet un « acte 2 » de la lutte contre la pauvreté, les blocages idéologiques persistent et la position conservatrice du gouvernement en matière d'aides sociales nous alerte.

Avec le soutien des principales associations, nous proposons aujourd'hui un « plan pauvreté » alternatif : des mesures concrètes, directes et ambitieuses pour enfin se donner les moyens de mener la bataille de la pauvreté.

-

« Chaque fois que l'on refuse 1 milliard pour la pauvreté, c'est 10 milliards que l'on prépare pour les tribunaux, les prisons, les asiles de fous. »

Cette phrase de l'Abbé Pierre résonne d'autant plus intensément en cette période de crise sanitaire, économique et sociale sans précédent à laquelle nous faisons face. La pauvreté explose dans nos quartiers, nos territoires, et frappe de plein fouet et en priorité les plus fragiles de nos concitoyens avec des difficultés spécifiques aux plus vulnérables.

Comme le martèle Aurélien Taché : « ce n'est pas contre l'insécurité mais contre la pauvreté qu'il faut imposer une 'politique du chiffre' et des obligations de résultat ! »

800.000 emplois seront détruits d'ici la fin de l'année, le pouvoir d'achat des plus modestes connaît une chute inédite, les bénéficiaires de l'aide alimentaire ont augmenté de près de 30% et ceux du RSA de 10 %. Ce sont 1 million de nouveaux pauvres qui s'ajoutent aux 9,3 millions de personnes vivant déjà au-dessous du seuil de pauvreté. Les 3.000 personnes qui appellent le 115 chaque soir sans solution d'hébergement vont avoir du mal à respecter le couvre-feu. Tout comme les 4 millions de personnes mal-logées vont avoir du mal à supporter cette nouvelle assignation à résidence.

L'insuffisance des mesures proposées par le Président de la République et son gouvernement est alarmante : Sur les 100 milliards d'euros annoncés pour la relance seuls 8% iront aux ménages les plus précaires. **L'épidémie repart, on durcit les restrictions et le contexte socio-économique continue de se dégrader, mais, on persiste à refuser le principe même d'une hausse des minima sociaux.** « C'est dur d'avoir 20 ans en 2020 », surtout quand on ne bénéficie d'aucune protection sociale pour garantir ses besoins élémentaires ! Alors que le gouvernement va jusqu'à refuser l'aide exceptionnelle aux jeunes sans enfant qui touchent les APL, un changement radical de paradigme est nécessaire.

Arrêtons de nous voiler la face ! Malgré les milliards pour les entreprises, il n'y aura pas assez de travail pour chacun dans les mois qui viennent. **Relancer oui, mais protéger d'abord.** Les dispositifs d'insertion et de sauvegarde de l'emploi sont nécessaires mais très largement insuffisants. **Contrairement à l'idée véhiculée par le gouvernement, l'activité ne peut être l'unique remède à la pauvreté.**

C'est la cohésion de notre société qui est en jeu. La misère est le terreau de la violence et les difficultés se concentrent dans les ghettos que nous avons laissés se créer et se refermer sur eux-mêmes. **Le premier séparatisme en France est social ! C'est avec la loi de finances que nous devons le combattre : avec des moyens pour le logement, l'éducation, la mixité sociale et la jeunesse.**

Les solutions existent. Les associations, reçues à Matignon au début du mois, les portent depuis des années. **Nous tenons à remercier en particulier la Fondation Abbé Pierre, la Fédération des acteurs de la solidarité, le Collectif Alerte, la Fondation Agir Contre l'Exclusion, l'association Ville et Banlieue et l'Observatoire des Inégalités** qui mènent ce combat de front et avec qui nous avons travaillé ces propositions pour une ambition renouvelée en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion :

LES MESURES PROPOSÉES

1 - UNE VIE DIGNE POUR CHACUN : DES MINIMA SOCIAUX GARANTIS ET OUVERTS À TOUS

- **Augmenter les minima sociaux au niveau du seuil de pauvreté**

Fixer dans la loi que les minima sociaux ne peuvent être inférieurs au seuil de pauvreté

Aussi contradictoire que cela puisse paraître, certains bénéficiaires d'aides sociales vivent encore en dessous du seuil de pauvreté. Face à la hausse de la pauvreté l'idée serait d'assurer à chacun un revenu minimum garanti selon ses ressources lui permettant de faire face à ses besoins élémentaires et vitaux.

- **Pérenniser le principe du maintien aux droits sociaux**

La crise sanitaire a permis d'activer le principe d'un **maintien des droits sociaux**, en particulier pour les bénéficiaires des minima sociaux. Afin de lutter contre le non-recours aux droits, il est primordial de maintenir les droits des plus précaires pour éviter que les personnes en fin de droits se retrouvent sans revenu du jour au lendemain.

- **Des revenus pour les jeunes**

Les jeunes sont la classe d'âge dont le taux d'activité est le plus sensible à la conjoncture économique. Lorsque la croissance fléchit ou recule, les entreprises commencent par cesser d'investir et d'embaucher, et ce sont les nouveaux entrants sur le marché du travail qui en

pâtissent le plus lourdement. Ce sont près de 750.000 jeunes qui subiront en première lieu les conséquences d'un contexte socio-économique fortement dégradé alors que ce sont ceux-là même qui ne bénéficient d'aucune couverture sociale minimale.

- Instituer un **revenu universel accessible sous conditions de ressources dès l'âge de 18 ans**
- Faire évoluer le dispositif de la **garantie jeunes** en un droit effectif :
- **Étendre l'allocation garantie jeunes à l'ensemble des bénéficiaires du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) :** L'objectif est de renforcer l'accompagnement proposé aujourd'hui par les Missions locales pour que les 420.000 jeunes concernés par le PACEA puissent bénéficier d'une allocation mensuelle d'un montant équivalent à l'allocation versée dans le cadre de la Garantie Jeunes, sous conditions de ressources. **Pour ce faire, une enveloppe dédiée à l'allocation aux jeunes en PACEA à hauteur de 2,5 milliards d'euros est nécessaire.**
- **Relever la durée de la garantie jeunes à 2 ans, renouvelable 1 fois en cas de non-réinsertion pérenne :** Cela permettra de mieux prendre en compte les effets durables de la crise sur le marché du travail.

- **Un moratoire sur les intérêts de crédit consommation et immobilier pour les chômeurs de la Covid-19**

Le Code de la consommation permet au juge de suspendre le remboursement d'un prêt en cas de licenciement. Afin de permettre aux 10 millions de salariés en chômage partiel de recourir à cette faculté sans passer par les tribunaux, **nous proposons d'accorder une suspension de droits de crédit de consommation et immobilier aux emprunteurs licenciés ou en chômage partiels depuis le début de la crise sanitaire.** Afin de s'assurer de l'effectivité de la mesure et de son application par les banques, une amende, d'un montant égal à ceux prélevés illégalement, sera établie en cas de non-respect

2 - UNE POLITIQUE DU LOGEMENT RENFORCÉE ET AMBITIEUSE

- **Abandonner la réforme des APL**

L'objectif de la réforme, à savoir calculer l'aide personnalisée au logement en temps réel, n'est pas remis en cause. En revanche, il existe peu de données publiques pour calculer l'impact positif et négatif de cette réforme. Alors que Bercy annonce 700 millions d'économies, l'entrée en vigueur de cette réforme au 1er janvier 2021 ne semble plus en adéquation avec les réponses attendues pour lutter contre la crise sociale. **En effet, au titre de cette économie, de nombreuses personnes risquent de perdre leurs aides et notamment les jeunes de moins de 25 ans qui ne bénéficient d'aucun minima sociaux.**

- **Garantir un logement à tous : accélérer la politique du "Logement d'abord"**

Accélérer la politique du "Logement pour tous" : Alors qu'un nouvel appel à manifestation d'intérêt a été lancé pour l'année 2021 et que Paris et Marseille souhaitent s'engager, l'Etat prévoit seulement 4 millions d'euros pour la mise en œuvre de cette politique dans 10

nouvelles villes de France. **Pour une véritable effectivité, nous demandons que 10 millions supplémentaires soient attribués pour 2021.**

Renforcer les aides à la pierre pour produire du logement très social : Un investissement massif dans le logement très social est nécessaire pour permettre aux personnes en situation de grande précarité d'accéder au logement. **Nous proposons ainsi un objectif de financement de 150.000 logements sociaux par an dont 60.000 PLAI** (contre un objectif de l'État de 40.000 PLAI). Le logement très social étant en partie financé par le Fonds national des aides à la pierre (FNAP) et montant moyen de subvention par logement étant de 11.320€ pour l'année 2020, les moyens nécessaires pour financer ces 20.000 PLAI supplémentaires seraient de l'ordre de **226,4 M€**.

- **Créer un fonds "zéro expulsion"**

Créer un **fonds d'indemnisation des propriétaires-bailleurs** afin de solvabiliser, dès les premiers impayés locatifs, les bailleurs en situation de précarité financière ne pouvant procéder à l'expulsion de leur locataire.

Financer des **dispositifs de prévention des expulsions locatives** dès les premiers impayés locatifs.

Renforcer les compétences du ministère du Logement en matière de prévention des expulsions locatives.

- **Mettre en place Un "Obamacare" du logement**

Créer une **assurance loyer universelle, sur le modèle de l'assurance automobile**, imposée au propriétaire qui garantira ses revenus locatifs et facilitera l'accès à un logement pour tous sans discrimination, en permettant une **mutualisation des risques à moindre coût**.

- **Financer les services de domiciliation**

Aujourd'hui les CCAS et organismes de domiciliation sont dépourvus d'un financement pour cette activité. **La domiciliation permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative leur permettant de faire valoir leurs droits civils, civiques et sociaux** et constitue en ce sens la première porte d'entrée en matière d'accès aux droits. Sans celle-ci, les personnes sans domicile stable ne peuvent prétendre à une couverture maladie, à une demande de logement social, à l'exercice des droits civils et civiques, aux prestations sociales, à la régularisation du séjour, à l'ouverture d'un compte bancaire ou encore à l'accès à un emploi.

Si les CCAS ont l'obligation légale de domicilier les personnes sans domicile stable et ayant un lien avec la commune, des associations et organismes peuvent solliciter un agrément de domiciliation pour assurer ce service. Or, la domiciliation ne fait l'objet d'aucun financement en propre pour les structures domiciliataires. **Nous proposons ainsi la création d'une ligne budgétaire dédiée à hauteur de 10M€.**

- **Amplifier l'effort en faveur de l'humanisation et de l'adaptation des centres d'hébergement et des accueils de jour**

Le développement ces dernières années de dispositifs de mise à l'abri peu qualitatifs porte atteinte au respect du droit des personnes et au principe de continuité de la prise en charge : hébergement dans des chambres partagées ou des dortoirs, hébergement à la nuitée, remise à la rue le matin, peu ou pas d'alimentation, absence ou faiblesse de l'accompagnement social, etc. Au regard du nombre de projets d'humanisation en cours et des besoins existants, un plan de relance ambitieux et pérenne de l'humanisation est nécessaire pour garantir la qualité de l'hébergement et de l'accompagnement des personnes, ainsi que l'extension de ces crédits aux accueils de jours.

Un doublement du budget annuel alloué à l'humanisation, soit 16M€, serait un premier pas.

- **Accroître le nombre de logements Crous**

Les CROUS sont au service d'environ 2,6 millions d'étudiants mais ne disposent que d'environ 170 000 logements disponibles à des loyers modérés. Alors que la demande ne cesse d'augmenter, les étudiants doivent alors se tourner vers le secteur privé avec loyers moyens compris entre 200 et 500 € par mois, contre 120 € en moyenne pour une chambre conventionnelle en cité universitaire. Cette hausse des loyers fait peser une lourde charge sur les budgets des étudiants dont près des trois quarts sont déjà consacrés aux loyers (69%). Alors que durant l'année universitaire 2018-2019, 712.000 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux (soit 38 % environ des étudiants qui suivent une formation ouvrant droit à une bourse), **il y a 4 fois plus d'étudiants boursiers que de logements Crous.**

Aussi, nous proposons **d'accélérer le plan de 60.000 logements** lancé par le ministère de l'Enseignement supérieur en septembre 2018. Un rapport de la Cour des comptes de mai 2019 pointe que le plan « ne dispose pas à ce jour du pilotage financier à la mesure des ambitions affichées ». En effet, la réalité des prévisions de construction faites en mars 2019 par la mission chargée du logement étudiant est catégoriquement inférieure aux prévisions. Pour la partie logement étudiant, elles se situent à 50%, c'est-à-dire seulement 30.000 logements sur les 60 000. Cela représente de surcroît une régression par rapport au quinquennat précédent qui avait atteint le chiffre de 40.000 logements construits.

3 - SÉCURISER L'AVENIR DE NOTRE JEUNESSE

- **Sécuriser les revenus des étudiants stagiaires**

Le stage est un contrat précaire qui concerne des milliers d'étudiants. Cette première expérience est déterminante pour leur avenir professionnel et est devenue un passage obligatoire dans la plupart des cursus universitaires. Or, en plus d'un montant minimum insuffisant pour permettre aux stagiaires d'assumer seuls leurs dépenses du quotidien, de fortes inégalités de rémunération persistent en fonction du secteur et de l'établissement d'origine de l'étudiant. Aussi, l'absence d'obligation de gratification pour les stages inférieurs à 2 mois laisse de nombreux jeunes sans aucune ressource.

Dans cette perspective, nous proposons :

- **D'interdire tout différentiel de gratification à poste égal notamment en fonction de l'établissement d'origine.**
- **D'abaisser le délai minimal de gratification de 2 mois à 1 mois pour les stagiaires relevant d'un établissement d'enseignement supérieur.**
- **Renforcer l'IAE et les parcours emploi compétence (PEC)**

Le chômage massif et les suppressions de postes vont d'abord pénaliser les moins qualifiés. Pour y faire face et endiguer la montée du chômage de longue durée en proposant chacun une activité accompagnée et rémunérée et en développant des activités d'utilité sociale et écologique notamment dans les territoires les plus en difficulté, nous proposons :

- **Un renforcement de l'Insertion par l'Activité Économique (IAE) pour atteindre 500.000 salariés en insertion dans l'IAE en 2022** en mobilisant les associations, les entreprises et les collectivités locales pour apporter des solutions complémentaires. Pour cela, nous proposons de passer d'environ 950 M€ d'aides au poste en 2020 à un total d'1,9 Mds€ en 2021 (ce qui permettrait un doublement des postes d'IAE) et de revaloriser l'aide au poste des associations intermédiaires (dispositif accueillant le plus grand nombre de personnes dans l'IAE et de la manière la plus souple mais pourtant le moins financé) ce qui coûterait 54 M€.
- En complément, nous proposons également de **renforcer les parcours emploi compétences en les triplant d'ici 2022 et en allongeant leur durée** (12 mois en moyenne au lieu de 11). Afin de réussir cet accroissement dans un contexte de difficultés économiques pour les associations, il est nécessaire **d'augmenter leur taux de prise en charge par l'État pour se rapprocher du taux défini auparavant par les contrats aidés**. Cela reviendrait à passer le budget des PEC de 525,6M€ en 2020 à 1,68Mds€ pour un coût moyen par PEC serait ainsi de 8 408€ par an.

Au total, nous proposons une hausse de 2,2 Mds€ des crédits de la mission emploi pour créer directement 250.000 emplois solidaires supplémentaires en 2021 tout en augmentant leur prise en charge afin de favoriser leur réalisation et de renforcer les moyens dévolus à l'accompagnement des salariés.

- **Revaloriser le montant des bourses sur critère sociaux**

Le coût de la vie étudiante ne cesse d'augmenter. Selon la FAGE (fédération des associations générales étudiantes), les dépenses de rentrée s'élèvent en moyenne à 2.361€ par étudiant, augmentant ainsi le risque de précarisation. Bien qu'une revalorisation de 1,7% a été effectuée l'année dernière, le montant des bourses a très peu bougé depuis sa création.

Alors que celle-ci doit permettre aux étudiantes et étudiants de suivre des études, 40% d'entre eux sont encore obligés de se salarier pour faire face aux dépenses du quotidien. **Une refonte des calculs de la bourse sur critères sociaux est aujourd'hui essentielle pour garantir un revenu minimum à nos étudiants et garantir leur réussite scolaire.**

4 - RENFORCER L'ÉDUCATION PRIORITAIRE ET POPULAIRE

- **Créer une dotation de “surcharge scolaire” pour les QPV**

Les quartiers prioritaires de la ville, sont ceux qui ont les plus grands besoins en politiques publiques locales notamment pour la petite enfance, la solidarité, la santé et l'éducation. Pourtant ce sont souvent ceux qui bénéficient du moins de moyens ... Les établissements des QPV concentrent 40 % d'habitants de moins de 25 ans et ont donc une surcharge évidente d'élèves à assumer par rapport à la moyenne nationale. Pourtant aucune dotation n'est aujourd'hui fondée sur le poids budgétaire du nombre d'élèves à scolariser alors qu'il s'agit d'une compétence obligatoire des communes, et aucun dispositif de péréquation ne prend en compte le fait que cette charge scolaire est particulièrement élevée pour certaines communes !

Nous proposons ainsi de corriger cette inégalité par la création d'une dotation permettant de prendre en compte cette “surcharge scolaire” et de compenser les surcoûts inhérents à la démographie scolaire particulièrement dense des QPV.

- **Doter les associations culturelles et sportives des QPV de subventions exceptionnelles**

Alors que le dispositif « Vacances Apprenantes » décliné dans « Quartiers d'été », dont les actions ont touché près d'1/3 des jeunes dans les QPV, et qui a vocation à être prolongé jusqu'à l'automne 2020, est une mesure qui a été appréciée par les communes bénéficiaires, Nous souhaitons aller vers une pérenniser de ces dispositifs loin en octroyant une dotation supplémentaire à ces communes qui ont le plus de besoins mais le moins de ressources.

Nous proposons donc d'abonder les associations culturelles et sportives des QPV de subventions exceptionnelles liées à l'utilité sociale de leurs activités.

- **Mettre en place une certification les enseignants travaillant en milieu allophone et en milieu rural isolé (classes multi-âges) qui donnera lieu à une bonification annuelle de 600 euros**

Les enjeux de continuité du service public d'éducation, et parmi ceux-ci la couverture territoriale, sont trop souvent perçus comme une contrainte. Or, à condition de mener une politique volontariste **d'accompagnement et de valorisation des compétences développées par les enseignants**, certains contextes territoriaux peuvent devenir une ressource en termes de diversité des savoir-faire susceptibles de bénéficier à l'ensemble du système éducatif et plus largement du service public.

Aussi, nous proposons de **créer une certification « enseignement en environnement allophone »** destinée à la médiation scolaire, linguistique et culturelle notamment pour accompagner les élèves, issus des unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UP2A), dans le but de valoriser le multilinguisme et à renforcer l'ouverture aux parents concernés. Ces contextes allophones existent particulièrement dans les écoles relevant de l'éducation prioritaire.

Il existe environ 10.000 écoles pratiquant la classe unique en France dont la plupart se trouvent en milieu rural isolé. **Nous proposons la mise en en place d'une certification dédiée dans la mesure où l'enseignement en classe unique avec un grand nombre de niveaux nécessite un apprentissage particulier des compétences pédagogiques et didactiques requises.**

Afin de promouvoir une telle certification auprès des professeurs, une bonification annuelle de 600€ leur sera attribuée.